Notification préalable d'un aménagement commercial

25/0021 S – SNC CHONG AMING

Le 26 novembre 2025, l'Autorité polynésienne de la concurrence a reçu notification, conformément à l'article LP. 320-2 du code de la concurrence, d'un projet d'extension d'un aménagement commercial.

1° Nom de l'exploitant ou du futur exploitant :

SNC CHONG AMING

2° Nature de l'opération

Extension d'un magasin de commerce de détail sous l'enseigne « ETS Aming » de 731,838 m².

3° Localisation de l'aménagement commercial concerné

Angle de l'Avenue du Chef Vairaatoa et de la rue des Remparts, 98713, Papeete.

4° Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

L'Autorité polynésienne de la concurrence invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet d'aménagement commercial.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard le 4 décembre 2025. Elles peuvent être envoyées :

- par courrier électronique : procedure@autorite-concurrence.pf
- par courrier postal : Autorité polynésienne de la concurrence
Bureau de la procédure
BP 27
98713 Papeete
- par porteur : Autorité polynésienne de la concurrence
Bureau de la procédure
Bâtiment Taina – PK 9 côté montagne
Punaauia
- par Fax : 40.50.49.12

5° Résumé non confidentiel de l'opération fourni par les parties

L'Opération soumise au contrôle de l'Autorité polynésienne de la Concurrence au titre de l'article LP.320-1 du code de la concurrence consiste en l'agrandissement d'un magasin de commerce de détail sous enseigne ETS AMING, situé sur le même site que l'actuel magasin, à l'angle de l'Avenue du Chef Vairaatea et de la rue des Remparts, portant la surface de vente de 648,972 m² actuellement à 1 380,81 m², soit une augmentation de 731,838 m².

Les personnes adressant des observations à l'Autorité doivent obligatoirement préciser si elles contiennent des informations constituant des secrets d'affaires.